



Accident non responsable sur un parking

Par **pubje**, le **05/02/2008** à **10:05**

Bonjour,

à la sortie d'un parking, la voiture qui était à l'arrêt devant moi a fait marche arrière sans regarder et m'a percuté, brisant mon clignotant droit et abimant mon pare-choc.

Bien qu'ayant fait un constat, il me propose un arrangement à l'amiable, arguant notamment que sur un parking les torts sont partagés à 50-50.

Est-ce vrai?

Merci pour votre aide.